

## DÉCISION MUNICIPALE

2024- 035

Service : Finances – commande publique  
Références : LD

**Objet : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE RELATIFS A L'ACCESSIBILITE DE 11 EQUIPEMENTS PUBLICS SUR LA COMMUNE DE COUËRON - 202018 – APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU LOT N°4 – REVETEMENT SOL-FAIENCE**

**Le Maire de la Ville de Couëron,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

**Vu** les articles L. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

**Vu** la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

**Vu** la décision municipale n°2020-57 en date du 24 septembre 2020, attribuant les marchés de travaux de mise en conformité relatifs à l'accessibilité de 11 équipements publics sur la commune de Couëron ;

**Considérant** l'annulation d'une partie des travaux sur des bâtiments de la commune ;

### Décide

**Article 1 :** De signer l'avenant n°3 au marché de travaux de mise en conformité relatifs à l'accessibilité de 11 équipements publics avec l'entreprise Abitat Service Sols aux conditions financières suivantes :

- Lot n°4 - revêtements sol-faïence pour un montant en moins-value de 12 935.03 € H.T, portant le nouveau montant du marché à 8 411.97 € H.T.

**Article 2 :** D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

**Article 3 :** La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 02/04/2024

Carole Grelaud  
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 08/04/2024 au 08/06/2024 Transmise en Préfecture le : 05/04/2024